Province de Québec
MRC de Coaticook
Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur et adoption du règlement 26-384 abrogeant le règlement 26-374 sur le traitement des élus municipaux

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 2 novembre 2026, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette adoptera le règlement 26-384 abrogeant le règlement 26-374 sur le traitement des élus municipaux, lequel entrera en vigueur conformément aux dispositives du règlement.

QUE l'original desdits règlements soit conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 5, chemin du Village à Saint-Venant-de-Paquette, où il peut être consulté durant les heures d'affaires.

QUE les règlements ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Venant-de-Paquette, ce 30e jour d'octobre 2026.

Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus par l'affichage d'une copie au babillard du Centre communautaire et sur le site Internet de la Municipalité, entre 9h00 et 16h00, le 30e jour d'octobre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30e jour d'octobre 2026.

Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette
5, chemin du Village, Saint-Venant-de-Paquette (QC) J0B 1S0
Téléphone (819) 658-3660
Site Web : saint-venant-de-paquette.org
Courriel : direction@saint-venant-de-paquette.ca